

Note de présentation brève et synthétique  
au Compte Administratif 2022

***Les concepts budgétaires***

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

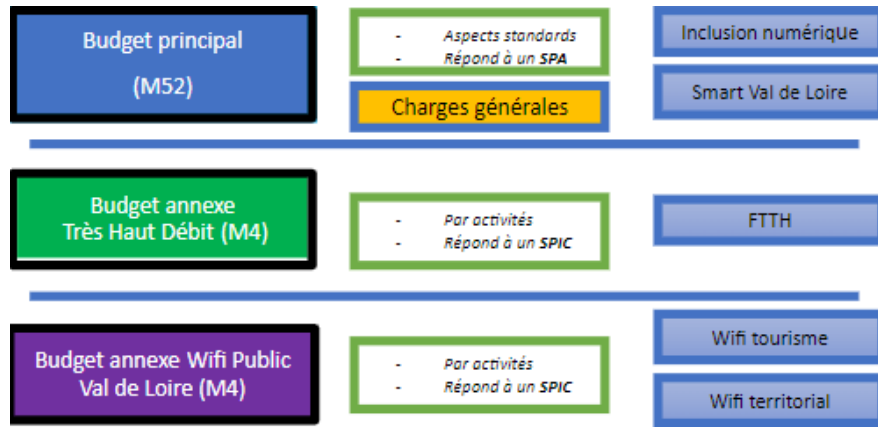
Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

***Contexte***

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le Syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi Public Val de Loire.



*SPA : Service Public Administratif*

*SPIC : Service Public Industriel et Commercial*

*Ftth : Fibre optique jusqu'à l'habitation*

Le Compte Administratif 2022 s'élève à 8 308 860,71 € en dépenses et 6 322 210,27 € en recettes.

Lorsqu'on intègre le résultat 2021 (30 430 798,78 €), le résultat de clôture 2022 s'élève à 28 444 148,34 € tous budgets.

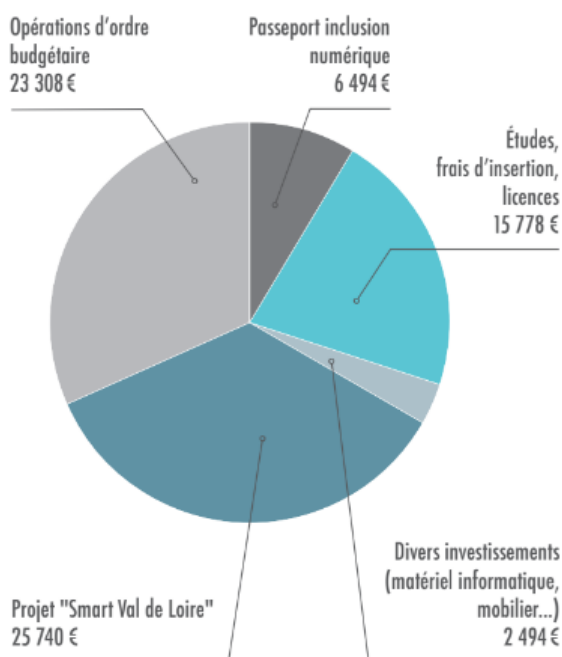
Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit par les membres du Syndicat en avance de phase.

## Le compte administratif 2022 détaillé par budget est le suivant

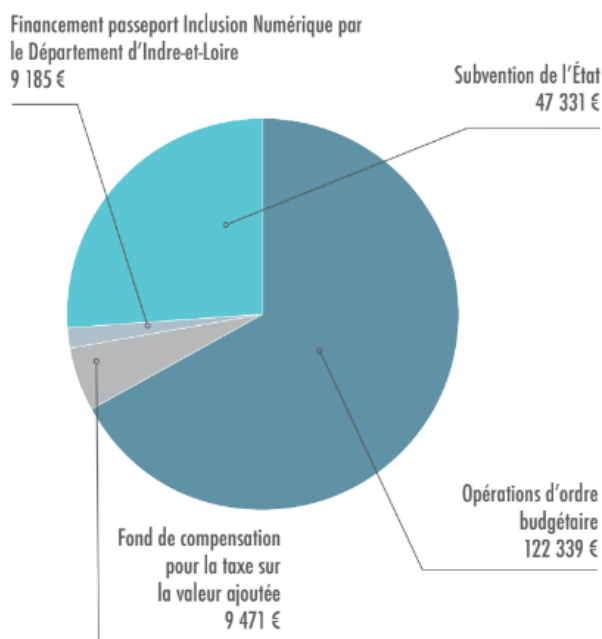
### Budget principal (TTC) : opérations réelles et ordres

Le budget principal retrace les opérations courantes permettant au Syndicat de fonctionner, ce sont des dépenses à caractère générales.

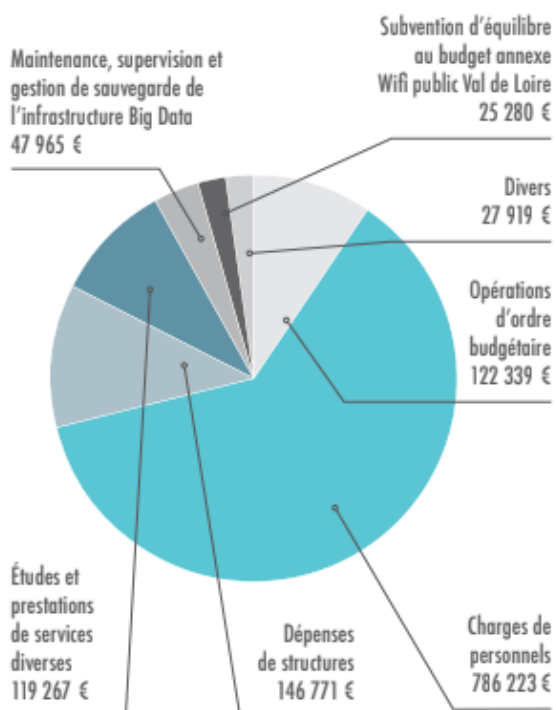
#### Dépenses d'investissement : 73 814 €



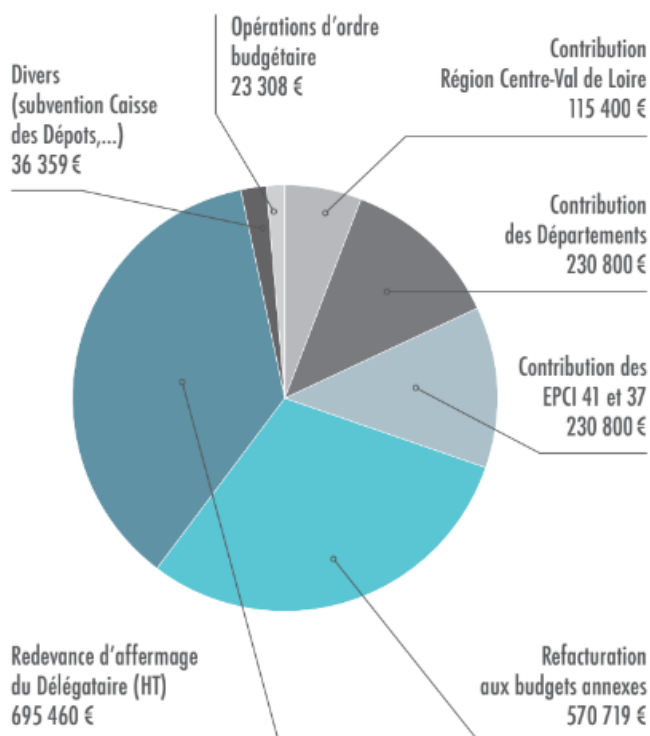
#### Recettes d'investissement : 188 326 €



#### Dépenses de fonctionnement : 1 275 764 €



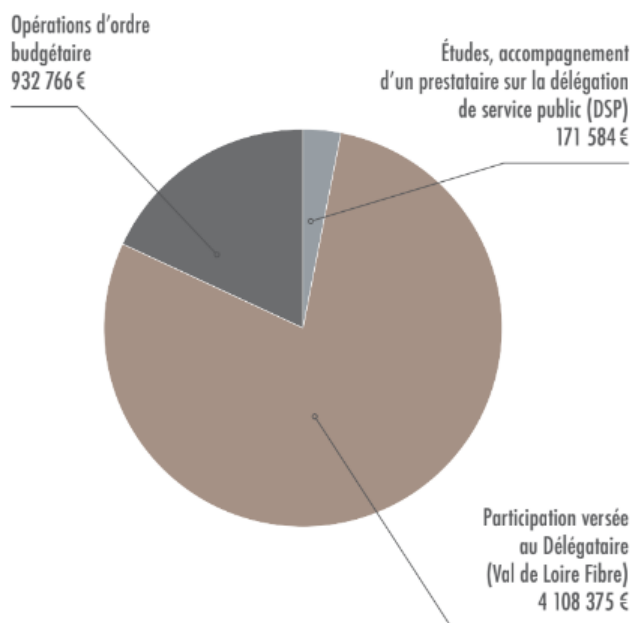
#### Recettes de fonctionnement : 1 902 846 €



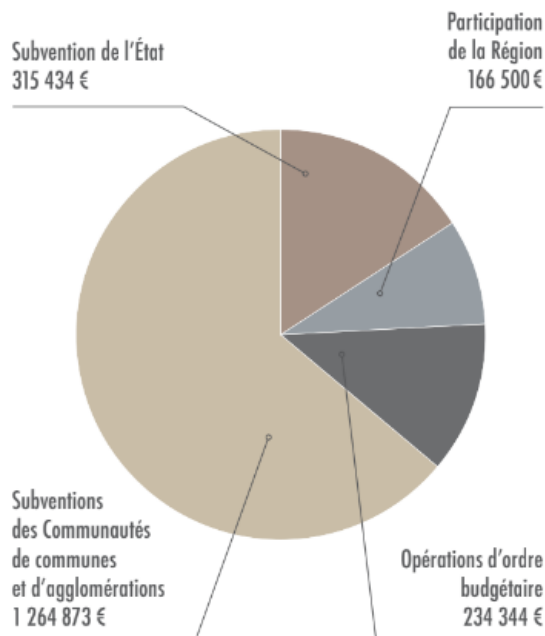
## Budget annexe Très Haut Débit (HT) : opérations réelles et ordres

Le budget annexe Très Haut Débit retrace le déploiement du réseau de Fibre Optique. Les opérations qui concernent ce déploiement s'opèrent sur ce budget que ce soit en dépenses ou en recettes.

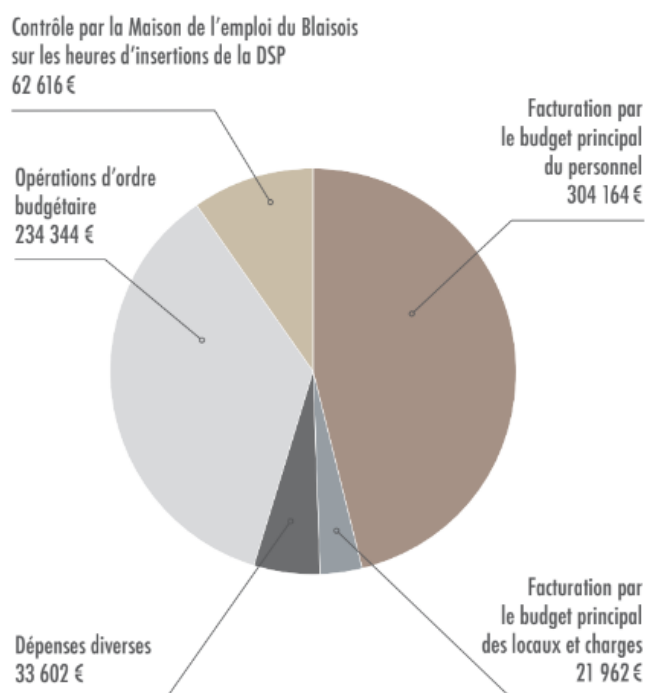
### Dépenses d'investissement : 5 212 725 €



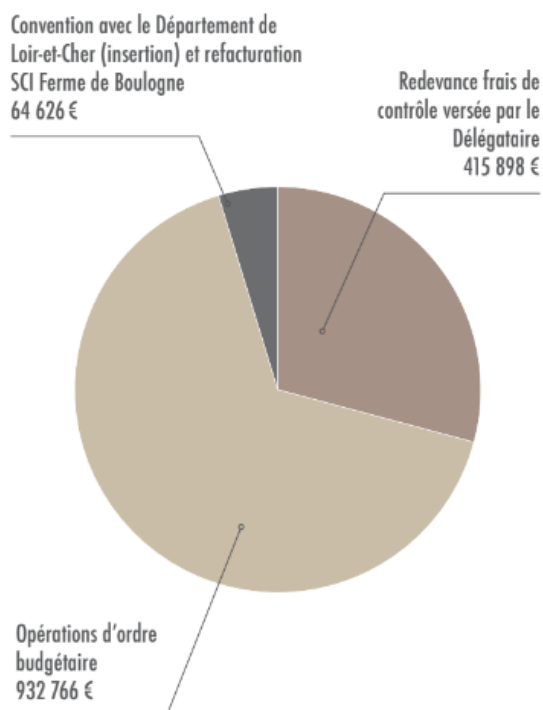
### Recettes d'investissement : 1 981 151 €



### Dépenses de fonctionnement : 656 688 €



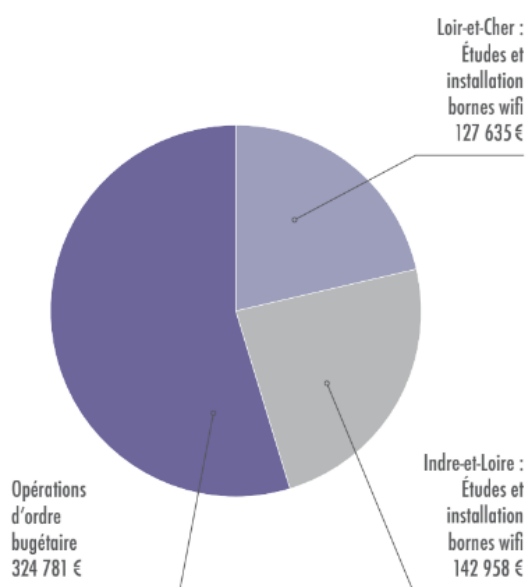
### Recettes de fonctionnement : 1 413 290 €



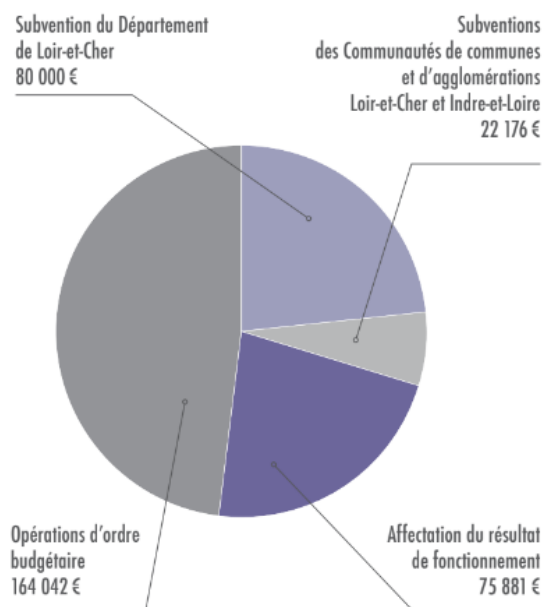
**Budget annexe Wifi Public Val de Loire (HT) : opérations réelles et ordres**

Le budget annexe Wifi Public Val de Loire retrace les opérations en dépenses et en recettes du déploiement du réseau wifi sur le territoire du Syndicat. Il s'agit d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), un service public est rendu aux usagers et une facturation auprès des usagers est appliquée.

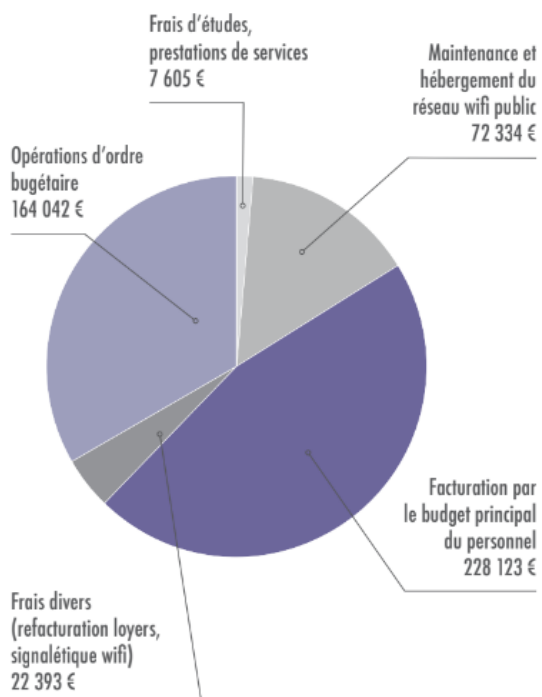
**Dépenses d'investissement : 595 374 €**



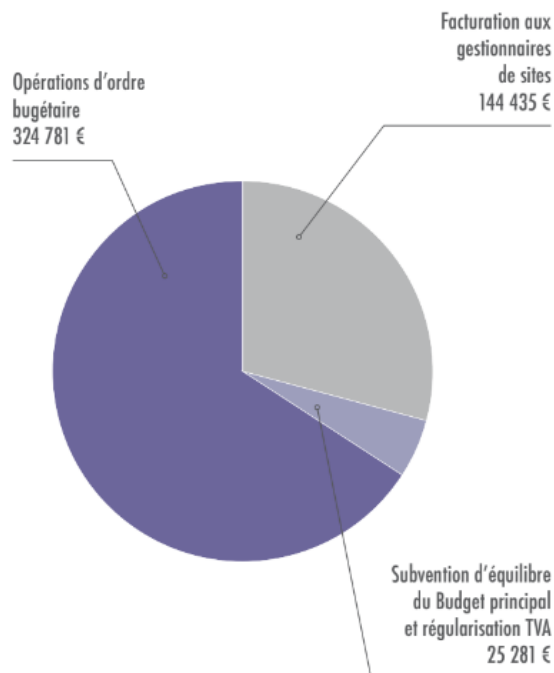
**Recettes d'investissement : 342 099 €**



**Dépenses de fonctionnement : 494 497 €**



**Recettes de fonctionnement : 494 497 €**



Pour plus d'informations, les éléments sont disponibles dans la délibération du Compte Administratif 2022 votée par le Conseil syndical du 14 juin 2023.